

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 16/01/2019

Membres présents : Thierry PIGEON – Henri MOUTON – Annick DELEPINE – Joseph JEULAND – Michel RENOU – Elodie GOBIN – Marie-Noëlle RENAULT – Christophe COUVERT – Daniel DAYOT – Evelyne MOREAU – Sylvie BARON – Gérard GERAUX – Jean-Pierre BERTINET

Absents excusés : Patricia PIERRE - Christophe OGIER – Sandrine CLEMENT – Sébastien PETTIER

Secrétaire de séance : Henri MOUTON

1) Validation du compte-rendu du conseil du 11/12/2018.

Mr le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 11/12/2018. Les membres présents du conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 11/12/2018

2) Dossier église : point sur le dossier de consultation :

YLEX a transmis le dossier de consultation de la tranche 3 de l'église, validé lors du dernier conseil. Il reste cependant à valider le taux des honoraires du cabinet YLEX , (9,5%) pour pouvoir lancer la tranche 3. Ce taux est accepté à l'unanimité.

3) Pôle médical : validation DCE et lancement de la consultation

Madame GESLAND, architecte du pôle médical, a rédigé son dossier de consultation. A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

4) Assainissement : rapport d'analyse des offres et attribution des travaux.

La consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement s'est terminée le 10 décembre. Les différentes offres ont été transmises au cabinet Bourgois pour qu'elles soient analysées.

	<i>estimation</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant</i>
Lot assainissement	384 253,50 €	Plançon Bariat	478 601,00 €
		FTPB	564 984,95 €
		LCBT	Offre non transmise
Lot contrôle	11 172,00 €	A3SN	4 565,50 €
		LEBLANC	4 907,60 €
		SPI2C	7 302,02 €

Suite à l'observation de ce tableau la remarque suivante a été soulevée : « Pour le lot assainissement, nous sommes loin de l'estimation. »

Quelques explications ont été données :

- Sur la partie de la 777, il faut creuser plus profondément. Ils peuvent descendre à plus de 2 mètres.
- Le cabinet Bourgois n'a sans doute pas fait la bonne estimation
- L'alternance de la circulation compliquera les travaux.

On est loin de l'estimation mais on ne peut lancer un autre appel d'offres sous peine de retarder les travaux.

Pour le lot assainissement l'entreprise Plançon Bariat est retenue à l'unanimité – pour le lot contrôle : l'entreprise A3SN est retenue à l'unanimité.

Total de l'offre la mieux-disante : 483166,50€, néanmoins il a été demandé qu'une négociation soit faite auprès de plançon Bariat pour diminuer le montant. Négociation acceptée et revue à la baisse :

449 699.50€

5) SDE : travaux d'effacement de réseau.

En parallèle des travaux d'assainissement rue Mme de Sévigné, cité Bel Air, Rue Saint Patern, et rue Guy D'Espinay, la commune via SDE 35 souhaite réaliser les travaux d'effacement des réseaux. Ces travaux seront financés par la commune et le SDE 35.

Une question se pose : au regard des montants : doit-on réaliser tous les travaux ?

	<i>Montant des travaux</i>	<i>subvention</i>	<i>TVA récupérable</i>	<i>Reste à charge</i>	<i>Dont France telecom</i>
<i>Mme de Sévigné</i>	452 040,00 €	186 460,00 €	48 620,00 €	216 960,00 €	38 520,00 €
<i>Bel Air</i>	107 640,00 €	43 340,00 €	10 820,00 €	53 480,00 €	10 080,00 €
<i>Rue Guy d'Espinay</i>	148 560,00 €	57 780,00 €	14 660,00 €	76 120,00 €	19 200,00 €
<i>Saint Patern</i>					
				345 560,00 €	

Afin de ne pas recommencer à faire des tranchées, la décision est prise à l'unanimité de réaliser les travaux d'effacement des réseaux dans toutes les rues.

Le reste à charge pour la réalisation de la rue St Patern est évalué à environ 60 000€

Le reste a charge a été transmis depuis le conseil et il est de 58400€ pour saint patern

6) Salle multifonctions : modification des tarifs et du règlement.

Suite à la réunion des associations, diverses demandes ont été relevées : « C'est gratuit pour les associations pour 2 manifestations mais devons-nous payer pour la mise en place des gradins des projecteurs et le son ? » Seule la mise en place des gradins sera payante (50€)

Club amitié loisirs : « Si nous suivons le règlement, nous devons payer pour notre 3ème manifestation. Jusqu'à maintenant c'était gratuit. » Le même règlement sera appliqué pour tout le monde.

« Pour le chauffage, vous passez de 20€ à 40€, c'est cher. ! » Le tarif de 40€ est maintenu.

Les tarifs des locations ont été complétés et revus. (Voir tableau)

Dans le point règlement 8, il a été ajouté : journée de 8h à 2h.

Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité.

7) Aric : adhésion 2019

L'adhésion à l'ARIC est renouvelée. Montant : 532€

8) Centre de gestion : renouvellement du contrat « assurance risques statutaires »

La commune via le centre de gestion a un contrat d'assurance pour le remboursement des arrêts de travail des agents travaillant + de 28h par semaine. Ce contrat est à remettre en concurrence. A l'unanimité le conseil autorise le CDG à faire cette consultation au nom de la mairie.

9) Trésorerie : mise en non-valeur.

A l'unanimité le conseil accepte suite au jugement de la banque de France transmis à la perception de mettre la dette de cantine d'un habitant de Louvigné de Bais s'élevant à 427,560€ en non-valeur.

10) Trésorerie : délibération pour cessation du budget caisse des écoles.

Suite à la mutualisation de la garderie en septembre et après avoir réalisé sur 2018 les dernières écritures sur la caisse des écoles, à l'unanimité, le conseil valide la délibération clôturant le budget de la caisse des écoles.

11) Lotissement Poirier : convention de rétrocession.

Pour compléter le dossier de permis de lotir actuellement en instruction, une convention de rétrocession du lotissement à la commune doit être validée. A l'unanimité, ce document a été validé, sachant que cette rétrocession se fera uniquement quand tous les travaux seront terminés.

12) Chemins communaux.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport sur les enquêtes concernant les chemins : La Landelle, la Chardronnais, la Billonnais et 2 chemins à la Pichardière. Seul un chemin ne peut être vendu à la Pichardière un locataire voulant garder une servitude.

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

13) Cantine : demande d'exonération de pénalités.

Lors du conseil d'octobre 2018, une pénalité de 2€ pour les familles qui mettaient leurs enfants à la cantine sans les avoir inscrits sur le site « Parascol » avait été votée. De nombreuses familles n'ont pas fait cette inscription et demandent que cette majoration soit supprimée. A l'unanimité, le conseil décide que pour cette période novembre, décembre cette pénalité soit ramenée à 1€. A partir de janvier, la pénalité sera bien de 2€ et aucune réclamation ne sera possible.

14) Vitré communauté : avenant service commun informatique

En octobre 2017, 21 communes dont Louvigné de Bais ont adhéré au service commun en informatique. 16 autres communes et 3 CCAS souhaitent y adhérer. A l'unanimité, le conseil autorise l'adhésion de ces communes supplémentaires.

15) Lotissement communal : lancement de la consultation pour le futur lotissement.

Le syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré ayant rendu le projet permettant à la commune de lancer la consultation pour trouver le lotisseur de ce projet, le conseil à l'unanimité autorise Mr la maire à lancer la consultation pour recruter un futur lotisseur.

16) Bibliothèque.

Suite à la mutualisation des bibliothèques à l'unanimité le conseil vote la gratuité.